

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

Point 6 de l'ordre du jour

CX/CAC 11/34/5

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-quatrième session
Genève, Suisse, 4-9 juillet 2011

AVANT-PROJETS DE NORMES ET DE TEXTES APPARENTÉS SOUMIS À L'ÉTAPE 5

La Commission est invitée à adopter en tant que Projets de norme, Codes d'usages ou autres recommandations, un certain nombre d'Avant-projets de textes soumis à l'étape 5 de la procédure unique pour l'élaboration des normes et textes apparentés du Codex. Ces textes sont énumérés dans le tableau ci-dessous, et, une fois adoptés, seront avancés à l'étape 6 pour observations supplémentaires et examen par les organes subsidiaires compétents du Codex.

Organe du Codex	Objet	Code de travail	Étape	Document de référence
CCFA	Avant-projet de révision de la <i>Norme pour le sel de qualité alimentaire</i> (CODEX STAN 150-1985)	N08-2010	5	REP11/FA par. 136, Annexe XI
CCPR	Avant-projets de limites maximales de résidus de pesticides		5	REP11/PR par. 31 – 81, Annexe IV
CCPR	Avant-projet de révision de la Classification Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale à l'étape 5 - <i>Fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure comestible ; fruits tropicaux et subtropicaux hétérogènes – à pelure non comestible.</i>	N09-2006	5	REP 11/PR par. 100, Annexe VIII
CCFFP	Avant-projet de Norme pour la chair crue, et surgelée de muscle adducteur de coquille Saint-Jacques et de pétoncle		5	REP 11/FFP par. 97, Annexe VII
CCFFP	Avant-projet de Norme pour les ormeaux frais/vivants et congelés	N03-2007	5	REP 11/FFP par. 146, Annexe X
CCFFV	Avant-projet de norme pour la grenade	N01-2010	5	REP11/FFV par. 122, Annexe V
CCFL	Avant-projet de définition des valeurs nutritionnelles de référence	N14-2010	5	REP11/FL par. 169, Appendix IV